

Vous accompagner  
Défendre vos intérêts  
Faire valoir vos droits



**Avec votre protection juridique,** vous disposez d'un véritable accompagnement dans la résolution de vos litiges : du traitement à l'amiable au recours judiciaire.

## Les 4 points forts de l'offre



### ASSISTANCE

- Une assistance juridique.
- Un service d'information par téléphone.
- La validation de vos projets de contrat.
- Un soutien psychologique par Europ Assistance.



### PERSONNALISATION

- Un tarif tenant compte de votre situation (famille ou solo).
- Des garanties optionnelles pour consolider davantage votre protection.
- La possibilité de doubler les plafonds de garantie.



### PROTECTION

- Un seul contrat pour toute la famille : vous, votre conjoint et vos enfants fiscalement à charge (en option famille).
- Des garanties essentielles pour vos litiges relatifs :
  - à l'habitation ;
  - au quotidien ;
  - à votre véhicule ;
  - à vos achats et votre réputation sur internet.



### INTERVENTION

- Une étude de votre dossier par un juriste.
- Un large périmètre d'intervention : du conseil au règlement de litiges.
- Une prise en charge des honoraires et des frais pouvant aller jusqu'à 48 000 € (Formule PLUS).

Contrat annuel dès **5 €**/mois (en prélèvement)  
soit 60 €/an pour la formule famille.

Profitez de services d'assistance complets pour être informé sur vos droits, assurer votre défense et gérer vos litiges.

## Les services Protection Juridique Vie Privée

### SERVICE CONSEILS

Une équipe de professionnels est à votre écoute pour répondre à toute question d'ordre juridique, administratif ou social. Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement téléphonique pour vous aider à remplir vos documents administratifs.

### VALIDATION DES PROJETS DE CONTRATS

Avant signature, un juriste vous aide à comprendre le projet qui vous est soumis. S'il relève une difficulté juridique, il vous proposera de faire intervenir un avocat.

Ce service concerne :

- le bail d'habitation de votre résidence principale ;
- vos contrats de travail (vous, vos employés de maison, vos stages) ;
- les prestations de loisirs pour vous et votre famille.

### ASSISTANCE JURIDIQUE

Des spécialistes sont à vos côtés en cas de litige pour vous assister dans la défense de vos intérêts.

Du règlement à l'amiable au recours à une procédure judiciaire, vous avez l'assurance d'être assisté. En Formule PLUS, la prise en charge maximale est de 48 000 € par sinistre.

---

## Les services mis en œuvre par Europ Assistance



### SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

En cas de litige, un psychologue est à votre disposition par téléphone.

### AVANCE DE CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER

Une avance dans la limite de 15 000 € par sinistre.

### CONSEIL SOCIAL

En cas de difficultés financières suite à un litige, une assistante sociale vous assiste dans la constitution de vos demandes d'aide.

### COFFRE-FORT ÉLECTRONIQUE

Déposez en toute sécurité une copie de vos documents papier par scanner, télécopie ou courrier électronique.

## Les garanties essentielles

### QUOTIDIEN



#### • La consommation

Litiges de la vie privée consécutifs à :  
- l'achat, la location ou la livraison d'un bien ;  
- des travaux d'entretien ou d'embellissement.

#### • La protection tous accidents

Litiges suite à tout accident (y compris une agression, un attentat...).

#### • Le travail salarié

Contentieux avec votre employeur.

#### • La scolarité, le sport et les loisirs

Assistance juridique concernant :  
- l'attribution de bourses, cantine, école...  
- les déplacements touristiques ;  
- la location saisonnière ;  
- le membre bénévole d'une association.

#### • La santé

Litiges faisant suite à toutes interventions avec un professionnel de la santé, un hôpital...

#### • Les prestations sociales

Assistance dans la présentation de vos réclamations et vos contestations concernant vos prestations (CAF, Pôle Emploi, retraite).

### HABITATION



#### • L'habitat

Litiges concernant votre résidence principale ou secondaire, avec vos voisins, votre syndic, votre bailleur, votre vendeur...

#### • Les emplois familiaux

Différends avec vos employés (employés de maison, garde d'enfant, etc.).

### VÉHICULE



#### • Le véhicule

Litiges relatifs à l'achat, la location, la vente, l'utilisation, l'entretien ou la réparation de votre véhicule.

#### • Le permis de conduire

Prise en charge des frais de stage volontaire de récupération de points ou d'obtention d'un nouveau permis.

### INTERNET



#### • Litiges relatifs à vos achats et prestations commandés sur internet.

#### • Protection de votre e-réputation avec prestation incluant la suppression et/ou le noyage d'informations.

#### • Litiges en cas d'usurpation de votre identité, en cas de piratage de vos courriels (vol de mot de passe ou coordonnées).

## Les options sur mesure

Vous ajustez votre contrat avec des garanties optionnelles selon votre situation pour consolider davantage votre protection.

### La protection fiscale

Litiges avec l'administration fiscale relatifs à l'impôt sur le revenu, à l'Impôt de solidarité sur la fortune, aux impôts locaux (taxes d'habitation, foncière...).

### Les biens immobiliers locatifs

Litiges avec vos locataires (baux d'habitation, commerciaux, professionnels ou ruraux).

### La protection famille

Litiges relatifs au divorce, à la rupture d'un PACS, à la garde d'enfants, aux pensions alimentaires impayées, à la succession.

### La construction

Litiges relatifs aux travaux de construction et de rénovation que vous faites effectuer : du permis de construire à la réception des travaux.

### Doublement des plafonds des garanties

Vous pouvez doubler les montants de prise en charge des honoraires d'avocat et les plafonds de certaines garanties en souscrivant la Formule PLUS.

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

### Generali Iard

Société anonyme au capital de 94 630 300 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

